



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC : Publication et entrée en vigueur du règlement numéro 271-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné en vertu de l'article 451 du *Code municipal du Québec* (RLRQ., c. C-27.1) :

QUE le règlement numéro **271-2023** déterminant les taxes et tarifs pour l'année financière 2024 a été adopté par le conseil municipal le 16 janvier 2024;

QUE le règlement numéro 271-2023 est **entré en vigueur** le 17 janvier 2024.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 17 janvier 2024.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière